

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2016

L'An deux mille seize, le quatorze avril, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DAIRE, Maire.

Présents : MM et Mmes Christian DAIRE, Jean François BALADE, Luigi BELLENGE, Marie Claude BOUCAU, Jean René BOUCAU, Betty CASTAING, Jacques CATTANEO, Jacqueline CAUBIT, Marjorie DOUMERC, Jacques FAVIER, Mireille LABADIE, Bernard LAMARQUE, Claire LEVEQUE, Nadine NORGUET, Christian POUPOT, Christian RATEAU, Dominique SESE-DUVILLE, Danièle SOUPERBAT

Excusés : Jérémie JANUARD (pouvoir à M. DAIRE), Alice LEFRERE (pouvoir à Mme LEVEQUE), Jaime SOUSA (pouvoir à M. LAMARQUE), Aziz EL GORTE (pouvoir à M. FAVIER), Nathalie NERIS

Secrétaire : Nadine NORGUET

Ordre du jour

I : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2016 ET DU 1^{er} AVRIL 2016

II : DÉCISIONS À PRENDRE :

➤ BUDGET 2016 :

2016-04-2 Présentation et vote

2016-04-3 Vote des taux d'imposition des taxes locales

➤ Demandes de subvention :

2016-04-4 Rénovation de voirie : Conseil Départemental (FDAEC)

2016-04-5 Aménagement de la plonge du restaurant scolaire : Conseil Départemental et FIPHFP

➤ Temps d'Activité Périscolaire :

2016-04-6 Renouvellement de la convention avec l'AURINGLETA

III : INFORMATIONS :

➤ DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

➤ Présentation du Rapport d'observation de la CRC sur la gestion de la CdC du Pays de Langon concernant les exercices 2008 et suivants

IV : QUESTIONS DIVERSES :

Avant d'aborder l'ordre du jour, le maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

➤ Finances :

2016-04-7 Modification des indemnités versées aux élus

➤ Jury d'assises 2017 - Tirage au sort des citoyens

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

I : APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 18 MARS 2016 ET DU 1^{er} AVRIL 2016

Après lecture et une modification apportée par M. LAMARQUE, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents. Mme NORGUET demande à ce que la rédaction de ces documents soit réalisée plus rapidement.

Jury d'assises 2017

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 relative à la constitution du Jury d'Assises, il est procédé au tirage au sort, en séance publique, de 6 électeurs de la commune de TOULENNE en vue de l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury Criminel pour l'année 2017. Ce tirage au sort a désigné Mme Jeanne VIGNEAU ép. GEORGEREAU, Mme Françoise FICHAUX, Mme Patricia LEGLISE ép. DARRIET, M. Jordy GOMEZ, Mme Isabelle MOIZAN, Mme Sarah POHU ép. CHRETIEN.

II : DELIBERATIONS A PRENDRE

↳ Présentation et vote du Budget Primitif 2016

En préambule, M. le Maire souligne le travail sérieux et rigoureux réalisé par la Commission des Finances et l'ensemble des élus qui y ont pris part. Il rappelle que le budget communal 2016 a été difficile à équilibrer au vu des diverses restrictions budgétaires auxquelles les collectivités sont confrontées, ce qui a conduit, outre la proposition d'augmenter les impôts locaux, à réduire les crédits prévus pour financer les associations, les actions culturelles, l'action sociale, le personnel communal au travers du Comité des Œuvres Sociales (COS), mais également les indemnités versés aux élus. Avec ce budget communal 2016, il considère avoir atteint les limites de ses convictions politiques et de son éthique personnelle, et ose espérer que ce soit la dernière année. Soulignant également les difficultés rencontrées pour l'élaboration de ce budget lors des nombreuses réunions de la Commissions des Finances, M. LAMARQUE présente les propositions :

En section de fonctionnement, les prévisions budgétaires sont estimées à **1.908.962,56 €** répartis comme suit :

> BP 2016 - Dépenses de Fonctionnement

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 376.510 €

De nombreux efforts sont sollicités auprès de l'ensemble des services pour réduire les dépenses.

- Chapitre 012 – Charges de personnel : 1.028.000 €

Près d'un demi-poste de travail sera économisé, notamment par la non reconduction d'un contrat à durée déterminée (CDD) lorsqu'il arrivera à terme. M. POUPOT indique que l'idée d'un licenciement d'un agent lui était insupportable, et que cette décision de ne pas reconduire ce CDD à son terme justifie sa présence ce soir. M. FAVIER partage cette position et exprime sa sensibilité de gauche, tout en indiquant que les indemnités de licenciement auraient pu alourdir le budget communal. M. le Maire souligne que les prévisions de ce chapitre sont pour la première fois en baisse, malgré l'impact du GVT (glissement vieillesse technicité) qui conduit automatiquement à une augmentation du salaire moyen des agents territoriaux. Il donne lecture du courrier adressé par le président du COS à l'attention de l'ensemble des conseillers municipaux : *« Les membres de l'association communale « COS du Personnel communal » de la Mairie de TOULENNE ont pris connaissance des difficultés rencontrées lors de l'élaboration du budget communal 2016 afin de dégager notamment une capacité d'autofinancement positive, nécessaire au financement des opérations de travaux, à la couverture des frais liés à la dette, mais également et au bon déroulement de l'activité des services municipaux. Sensible à l'actuelle situation financière délicate de notre collectivité et soucieux de participer à l'effort demandé à l'ensemble des acteurs de la vie communale, je vous propose, après consultation des membres du COS, de réduire la subvention communale annuelle versée à notre association de 9.000 € à 6.000 € pour l'année en cours, et d'étudier un retour au montant antérieurement versé dès 2017. Ce geste sera salué, son président et l'ensemble du personnel vivement remerciés. Mme SOUPERBAT demande s'il est obligatoire de verser une subvention à l'association du personnel communal. M. LAMARQUE répond négativement, mais indique qu'en général, son montant est fixé entre 0,5 et 1% de la masse salariale, sachant que certains comités d'entreprises versent jusqu'à 3%. La subvention au COS est donc très raisonnable.*

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion : 162.919,52 €

La subvention au Centre Communal d'Action Sociale sera réduite de près de 6.000 € en réalité afin de participer à cet effort demandé à tous, plus de 3.000 € de cotisation annuelle à la Mission Locale étant transférés à la charge de la Communauté de Communes du Sud-Gironde (CdC), ce qui viendra d'autant réduire l'attribution de compensation versée à la commune. Les subventions aux associations sont réduites de 20 %. Est à nouveau soulignée la demande volontaire du COS de réduire sa demande de subvention pour l'année 2016. Il est proposé de maintenir le service de ramassage des déchets verts, mais en réduisant la période de collecte au porte-à-porte entre le 10 mai et le 12 octobre 2016. Les indemnités des élus seront également diminuées de 20 % jusqu'au 31 décembre 2016.

- Chapitre 66 / 67 – Charges financières et exceptionnelles : 77.550,00 €

Les mesures de désendettement engagées depuis 3 à 4 ans permettent de voir diminuer les charges liées aux remboursements des intérêts de la dette.

- 023 - Virement à la section d'investissement : 263.983,04 €

> BP 2016 - Recettes de Fonctionnement

- Excédent reporté en recettes de fonctionnement : 30.681,57 €
- Remboursement sur rémunération du personnel : 38.000,00 €
- Chapitre 70 – Produits des services : 86.500,00 €
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 1.170.209,99 €

dont 897.971,75 € de produits attendus des contributions directes locales à la suite d'une hausse de 2,5% représentant 21.901,75 € de recettes supplémentaires. Ces prévisions comprennent une proposition de hausse des taxes locales de +2,5%, qui toutefois ne couvrent pas la baisse des dotations de l'Etat (cf. infra), ce qui conduit à la baisse des dépenses de fonctionnement, bien que celles-ci aient atteint leurs limites.

- Chapitre 73 – Dotations et participations : 533.571,00 €
dont une 2^{ème} baisse de la Dotation Forfaitaire versée par l'Etat de 34.024,00 €
- Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 50.000,00 €

En section d'investissement, les prévisions budgétaires sont estimées à **710.170,29 €** répartis comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT BP 2016			
DEPENSES	Reste à réaliser 2015	PROPOSE	VOTE 2016
001 - Déficit d'investissement	0,00	93 194,59	93 194,59
Sous-total	0,00	93 194,59	93 194,59
16- Remboursement capital	0,00	259 200,00	259 200,00
Sous-total	0,00	259 200,00	259 200,00
VOIRIE 150			
Travaux au port	2 661,25	0,00	2 661,25
Rénovation Allée des vignes	59 387,74	-2 000,00	57 387,74
Amgt Chemin doux Louloumet	24 000,00	8 600,00	32 600,00
Eclairage public Coligny	0,00	17 000,00	17 000,00
Rénovation rte du bas de Garonne	0,00	68 000,00	75 000,00
Rénovation Allée du stade	3 300,00	0,00	3 300,00
AMO Escande	0,00	8 000,00	8 000,00
Autre matériel de voirie	3 769,07	0,00	3 769,07
Mobilier urbain	0,00	2 000,00	2 000,00
Signalétique	1 429,51	500,00	1 929,51
Réseau électrification	3 863,63	0,00	3 863,63
Remplacement tubes fluo	0,00	5 000,00	5 000,00
Remplacement des boules lotissement	0,00	5 000,00	5 000,00
Remplacement luminaires irréparables	0,00	5 000,00	5 000,00
Travaux non prévus loi SRU	5 838,91	0,00	5 838,91
Divers points lumineux	0,00	7 600,00	7 600,00
Sous-total	104 250,11	124 700,00	235 950,11
Agenda 21 160			
Travaux suite à audit des bâtiments	1 578,10	0,00	1 578,10
Amgt Jardins communaux	2 971,90	3 000,00	5 971,90
Sous-total	4 550,00	3 000,00	7 550,00
MATERIEL 170			
Matériel informatique	1 787,20	2 500,00	4 287,20

ordinateurs classe mobile	2 058,36	0,00	2 058,36
tonnelle + 4 housses	0,00	780,00	780,00
sulfateuse à dos	0,00	120,00	120,00
taille haie	0,00	500,00	500,00
Perforateur	0,00	1 000,00	1 000,00
plaque vibrante	0,00	2 050,00	2 050,00
broyeur à branches	16 500,00	500,00	17 000,00
Tondeuse	0,00	700,00	700,00
Sous-total	20 345,56	7 450,00	27 795,56
ACQUISITION TERRAINS 180			
Parcelles B 389 et 390 - total 39 a 15 ca	4 800,00	0,00	4 800,00
Parcelle B 383 - 2 ha 34 a 10 ca	16 662,00	0,00	16 662,00
Sous-total	21 462,00	0,00	21 462,00
BATIMENTS 200			
Remplacement châssis dojo	5 524,00	0,00	5 524,00
Immeuble de rapport	440,00	0,00	440,00
Rénovation toitures Eglise	0,00	8 355,00	8 355,00
Système alarme bât. communaux	0,00	5 300,00	5 300,00
Autres constructions	300,00	0,00	300,00
Sous-total	6 264,00	13 655,00	19 919,00
CADRE DE VIE 290			
Autres agencements	774,53	300,00	1 074,53
Sous-total	774,53	300,00	1 074,53
CIMETIERE 300			
Equipement cimetièr	6 000,00		6 000,00
Autres	1 000,00		1 000,00
Sous-total	7 000,00	0,00	7 000,00
AMENAGEMENT MAIRIE 320			
Divers travaux	1 355,60	0,00	1 355,60
Sous-total	1 355,60	0,00	1 355,60
ECOLE MATERNELLE 51			
Bâtiments scolaires	147,82	0,00	147,82
Sol coulé amortissant grand jeu		8 000,00	8 000,00
Sous-total	147,82	8 000,00	8 147,82
REBOISEMENT FORÊT 52			
Autres aménagements de terrains	4 228,99	3 500,00	7 728,99
Sous-total	4 228,99	3 500,00	7 728,99
EQUIPEMENT SPORTIF ET CULTUREL 53			
Panneaux affichage tennis	0,00	600,00	600,00
Autres	1 500,00	0,00	1 500,00
Sous-total	1 500,00	600,00	2 100,00
RESTAURANT SCOLAIRE 54			
Autres installations (lave-vaisselle)	10 153,61	0,00	10 153,61
Sous-total	10 153,61	0,00	10 153,61
PLU			
étude plu	4 400,00	0,00	4 400,00
Sous-total	4 400,00	0,00	4 400,00
EGLISE			
Autres bâtiments publics (trémie)	2 000,00	0,00	2 000,00
Sous-total	2 000,00	0,00	2 000,00
ESPACE CULTUREL			
Autres bâtiments publics	138,48	0,00	138,48
Sous-total	138,48	0,00	138,48

Créances particuliers - Dépôts de garantie		1 000,00	1 000,00
Sous-total	0,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DEPENSES INV 2016	188 570,70	514 599,59	710 170,29
RECETTES			
	Reste à réaliser 2015	PROPOSE	VOTE 2016
AFFECTATION DU RESULTAT - RI 1068	0,00	281 765,29	281 765,29
Taxe d'aménagement	0,00	20 000,00	20 000,00
FCTVA	0,00	28 900,00	28 900,00
FDAEC	0,00	19 000,00	19 000,00
DETR Coligny	0,00	13 950,00	13 950,00
SDEEG Coligny	0,00	2 600,00	2 600,00
DETR informatique	0,00	0,00	0,00
Subv Agence de l'eau (broyeur)	0,00	9 597,00	9 597,00
Subv Département (broyeur)	0,00	4 050,00	4 050,00
Dépôt de garantie	0,00	1 000,00	1 000,00
Sous-total	0,00	380 862,29	380 862,29
021 - Virement de la section de FONCT - Autofinancement	0,00	263 983,04	263 983,04
Sous-total	0,00	644 845,33	644 845,33
EMPRUNT	0,00	65 324,96	65 324,96
TOTAL RECETTES	0,00	710 170,29	710 170,29

Pour la seconde année consécutive, la commission des finances a également réduit les dépenses d'investissement. L'essentiel de celles-ci se limite à la réfection d'une partie de la voirie, à l'entretien des bâtiments communaux et à la poursuite de la rénovation de l'éclairage public. La commission des finances a souhaité limiter l'emprunt à 65.324,96 € pour poursuivre le désendettement de la commune. L'objectif de la Commission des Finances est de permettre à terme, par la baisse de l'endettement et par la vente de la propriété « Clazure », de retrouver le plus tôt possible des marges de manœuvres financières.

Mme SOUPERBAT demande à ce que toutes les recettes soient étudiées, notamment la hausse de certains services (prêt des remorques, tarif de location de l'espace culturel...). Cette idée sera à étudier pour une éventuelle mise en œuvre au début du mois de septembre. M. POUPOT s'avoue très mal à l'aise pour voter ce budget. Comme souvent, les baisses de crédits portent sur les activités culturelles, associatives et sociales. Il rappelle que les agents ne sont pas des variables d'ajustement. La suppression d'un demi-poste aux écoles conduira à faire baisser la qualité de service, notamment d'entretien des locaux. La qualité des services offerts à la population nécessite beaucoup de personnel. Selon lui, on a résisté à la tentation de licencier, beaucoup de discussions ont été nécessaires. Il ne supportera pas longtemps ce type d'ajustement, s'interrogeant sur l'exercice de la fin de son mandat. M. le Maire a dans l'esprit de remettre à niveau dès 2017 les crédits, notamment aux associations. M. CATTANEO exprime des réserves sur les futures possibilités budgétaires. M. POUPOT appelle à réunir dès maintenant la Commission des Finances plus régulièrement en cours d'exercice afin d'étudier toutes les pistes pour préparer le budget 2017. M. FAVIER demande à ce que l'exécution budgétaire soit également suivie de près afin d'assurer une meilleure gestion. M. CATTANEO et Mme SOUPERBAT demandent l'organisation d'une réunion mensuelle pour discuter et être informés de la consommation des crédits budgétaires. M. RATEAU, en tant qu'élu municipal délégué aux associations, indique également être gêné par l'adoption de ce budget qui conduit à la baisse des subventions versées aux associations communales, dont certaines emploient des entraîneurs chargés de s'occuper des enfants, mais également par la hausse des taux d'imposition de 2,5%. M. FAVIER rappelle que n'ont jamais été valorisés les frais de mise à disposition des locaux ou des infrastructures aux associations. Mme SESE-DUVILLE souligne qu'aucun entretien spécifique ne sera réalisé en 2016 sur ces équipements par mesure d'économie. Concernant le stade, elle a l'espoir d'un nouveau développement du club de football, notant également que cet équipement constitue un élément de lien social. Elle indique que le produit de la vente du terrain de la zone artisanale de Jean Blanc n'est pas encore intégré aux recettes du budget. Un travail sur le foncier et l'immobilier communal est à réaliser également. M. LAMARQUE comprend l'amertume exprimée par les élus, et indique partager

ce sentiment, notamment au moment où le pouvoir d'achat des particuliers n'évolue pas favorablement et que le Conseil Départemental annonce une hausse de 9 % des taux qu'il applique aux taxes locales. Mais, bien que les marges de manœuvre se rétrécissent, il est impératif de boucler ce budget. Les contraintes sont importantes, les dépenses augmentant plus que les recettes ce qui réduit le fonds de roulement et le montant de trésorerie disponible. Ce budget traduit le choix de faire le moins mal possible. Selon lui, on ne peut pas faire autrement, sauf à décider d'une augmentation des impôts locaux de plus de 5 %. Il est nécessaire de suivre régulièrement les dépenses et de les réduire au maximum dans l'immédiat, compte tenu de l'utilisation actuelle d'une ligne de trésorerie de 150.000 €. Si les comptes ne sont pas tenus, la Chambre Régionale des Comptes pourrait intervenir en décidant par exemple de fortes majorations des taxes locales. Ainsi, il faut absolument diminuer les dépenses. Il considère que la collectivité a un peu vécu au-dessus de ses moyens, notamment au travers d'achats pas forcément judicieux. Le problème a été aggravé par la baisse des dotations. Un espoir demeure pour 2017 avec une révision à la hausse des bases des taxes locales liées à la création du lotissement du Hameau de Tourte et de la nouvelle gendarmerie. La vente de la Maison Clauzure permettra également de retrouver des capacités financières. Mme SOUPERBAT indique que l'on aurait pu aller plus loin en réduisant des services à la personne dès cette année (ex : la collecte des déchets verts), ce qui aurait permis de ne pas augmenter les impôts locaux. M. le Maire exprime son sentiment de voir actuellement les communes asphyxiées pour les inciter au regroupement entre elles. Il indique que la Commission des Finances sera convoquée mensuellement, le 4^{ème} mardi de chaque mois après le bureau municipal, à 18 h 30. M. BALADE propose d'étudier avec le SICTOM la suppression d'une tournée sur deux pour la collecte des déchets ménagers. La réponse dépendra des tonnages collectés. M. RATEAU pense que la commune n'a pas vécu au-dessus de ses moyens, mais appelle à ce que sa gestion soit analysée afin de ne pas reproduire les difficultés qui en découlent actuellement. M. LAMARQUE informe les élus de l'amélioration de la situation financière de la CdC et pense qu'elle pourrait assumer certaines dépenses (comme les frais liés à l'instruction des autorisations du sol) ou développer des partenariats (comme les achats groupés). Le cas échéant, M. FAVIER alerte les élus sur la possibilité de transfert de recettes au niveau intercommunal en fonction du niveau de compétences exercées (ex : la Taxe d'Aménagement), ce qui n'améliorerait pas la situation financière de la commune. Au terme de ces échanges, M. le Maire soumet au vote des conseillers l'approbation du budget primitif 2016.

2016-04-2 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Vu les propositions budgétaires élaborées par les commissions communales des finances réunies les 18 janvier 2016, 8 février 2016, 17 février 2016, 29 février 2016, 22 mars 2016 et 5 avril 2016,

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016, établi comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1.908.962,56 €	1.908.962,56 €
Section d'investissement	710.170,29 €	710.170,29 €
TOTAL	2.619.132,85 €	2.619.132,85 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE à 19 voix pour, 2 abstentions (M. EL GORTE, Mme NORGUET) et 1 voix contre (Mme SOUPERBAT) le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1.908.962,56 €	1.908.962,56 €
Section d'investissement	710.170,29 €	710.170,29 €
TOTAL	2.619.132,85 €	2.619.132,85 €

Vote des taux d'imposition 2016

M. le Maire demande ensuite aux conseillers municipaux de se prononcer sur une hausse des taxes locales de 2,5 % ou de 3 %. M. LAMARQUE rappelle que la hausse moyenne des taxes locales a été de 2 % au cours des 5 dernières années.

2016-04-3 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Au vu des contraintes budgétaires de cette année et considérant la nécessité de présenter un budget en équilibre, M. le Maire propose aux élus de se prononcer sur une hausse de 2,5 % ou de 3 % des taxes locales. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

- à 17 voix pour une augmentation de 2,5 % des taux d'imposition.
- à 1 voix pour une augmentation de 3 % des taux d'imposition (M. RATEAU)
- 4 élus s'abstiennent (Mme CAUBIT, Mme DOUMERC, M. ELGORTE, Mme SOUPERBAT)

Les taxes locales 2016 seront donc augmentées de 2,5% et seront fixées à :

- Taxe d'Habitation	:	17.76 %
- Taxe sur le Foncier Bâti	:	23.74 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti	:	87,82 %

↳ Modification du versement des indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints entre mai et décembre 2016 inclus

Au vu des contraintes budgétaires pour l'année 2016, M. le Maire propose aux élus que les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire soient revues à la baisse, à hauteur de 20%, entre le mois de mai 2016 et le mois de décembre 2016 inclus. La délibération suivante est adoptée à l'unanimité des membres présents. M. le Maire remercie les adjoints de cet effort financier, au-delà des considérations philosophiques et considérant leur engagement particulier. M. LAMARQUE souligne que ces indemnités permettent de garantir la démocratie, en permettant à tout individu d'être élu, bien qu'elles demeurent à un niveau inférieur au SMIC. Pour lui, la suppression des indemnités versées aux élus locaux correspond à la suppression d'une partie de la démocratie. Mme NORGUET demande qu'une communication soit réalisée dans le prochain bulletin d'informations communal pour expliquer en des termes simples les choix budgétaires 2016.

2016-04-7 MODIFICATION DU VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS - diminution de 20 % de mai à déc. 2016

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 avril 2014 relative aux modalités de versement des indemnités de fonction au Maire et aux adjoints pour le mandat en cours,
Au vu des contraintes budgétaires pour l'année 2016, M. le Maire propose que l'attribution des indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire soit revue à la baisse, à hauteur de 20%, entre le 1^{er} mai 2016 et le 31 décembre 2016 inclus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ DECIDE à l'unanimité :

Art. 1er. - À compter du 1^{er} mai 2016 et ce jusqu'au 31 décembre 2016 inclus, les indemnités de fonction versées au Maire et aux adjoints seront réduites de 20 %. De fait, l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux pour l'année 2016 est égale au montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23, diminuée de 20% au cours de la période ci-dessus indiquée.

Art. 2. - À compter du 1^{er} janvier 2017, les dispositions de la délibération adoptée le 10 avril 2014 reprendront effet de plein droit. .

Art. 3. - Les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au budget communal.

↳ Demande de subvention 2016 au titre du FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) auprès du Conseil Départemental de la Gironde

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de réaliser en 2016 des travaux de voirie communale, notamment la rénovation de la route du bas de Garonne, et leur soumet à approbation la délibération suivante pour demander une aide financière au Département de la Gironde au titre du FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes).

2016-04-4 FDAEC 2016 - TRAVAUX DE VOIRIE

M. le Maire rappelle à ses collègues le projet de réaliser les travaux de voirie communale, notamment la rénovation partielle de la route du bas de Garonne. Le devis global de la réfection de cette voie communale porte un montant de 106.712,48 € HT, soit 128.054,98 € TTC. Toutefois, considérant les contraintes budgétaires actuelles, il est proposé de réaliser des travaux qu'à hauteur de 62.500,00 € HT, soit 75.000,00 € TTC, frais de maîtrise d'œuvre inclus.

Le Maire entendu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le projet présenté
- de procéder à sa réalisation
- de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental, une subvention au titre du FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes).

- de donner pouvoir à M. le Maire pour déposer auprès du Conseil Départemental de la Gironde, le dossier de demande de subvention nécessaire et pour signer tout acte à intervenir.

- d'approuver le plan de financement suivant (sous réserve de la décision du Département) :

	Dépenses		Recettes
Montant HT Travaux :	59.200,00 €	FDAEC	: 19.526,00 €
Coût de MMO (5,5%) :	3.256,00 €	Autofinancement	: 55.474,00 €
TVA :	12.491,20 €		
<hr/>		<hr/>	
Total :	74.947,20 €	Total	75.000,00 € TTC
Arrondi à	75.000,00 € TTC		

↳ Demande de subventions pour financer les travaux d'aménagement de la plonge du restaurant scolaire auprès du Conseil Départemental de la Gironde et du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)

M. le Maire informe les conseillers municipaux du projet d'aménagement de la plonge du restaurant scolaire afin de la rendre plus ergonomique et adaptée aux capacités physiques des agents, dont certains bénéficient d'une reconnaissance de travailleur handicapé. Il indique que près de 300 repas sont servis quotidiennement et que le passage au self-service a accru la charge de travail des agents réalisant la plonge. Outre les frais de rénovation des locaux et les éventuels frais pour imprévus, le projet consiste au remplacement du lave-vaisselle existant, de l'installation d'un tunnel de séchage et d'une ligne de lavage sur rouleaux. Un devis pour la fourniture et la pose des équipements s'élève à : 23.543,00 € HT, soit 28.251,60 € TTC. Il doit être complété par un devis portant sur la rénovation du local. Afin de préparer ce projet qui n'est pas encore inscrit au budget communal, M. le Maire propose de solliciter des subventions auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental et de Monsieur le Directeur de l'Établissement Public FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) et soumet au vote la délibération suivante. M. CATTANEO précise que tant que l'équipement actuel ne sera pas en panne, il ne sera pas remplacé.

2016-04-5 DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR FINANCER LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLONGE DU RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire rappelle à ses collègues le projet de réaliser des travaux d'aménagement de la plonge du restaurant scolaire de l'école Georges Brassens. Outre les frais de rénovation des locaux et les éventuels frais pour imprévus, le projet consiste au remplacement du lave-vaisselle existant, de l'installation d'un tunnel de séchage et d'une ligne de lavage sur rouleaux. Un devis pour la fourniture et la pose des équipements s'élève à : 23.543,00 € HT, soit 28.251,60 € TTC. Il doit être complété par un devis portant sur la rénovation du local. Afin de préparer ce projet qui n'est pas encore inscrit au budget communal, M. le Maire propose de solliciter des subventions auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental et de Monsieur le Directeur de l'Établissement Public FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

Le Maire entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité :
 - d'approuver le projet présenté,
 - de procéder à sa réalisation, sous réserve de l'octroi des aides financières,
 - de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental, une subvention au titre des travaux dans les écoles pour bénéficier d'une subvention à hauteur de 50 % du prix total HT plafonné à 22.000 €,
 - de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental, une subvention au titre de l'achat de mobilier scolaire pour bénéficier d'une subvention à hauteur de 50 % du prix total HT plafonné à 2.300 €,
 - de solliciter Monsieur le Directeur de l'Etablissement Public FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), une subvention au titre de l'aménagement d'un poste de travail dans la limite de 10.000 €,
 - de solliciter toute autre subvention, notamment la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) auprès des services de l'Etat pour compléter le plan de financement de ces travaux,
 - de donner pouvoir à M. le Maire pour déposer les dossiers de demande de subvention correspondant et pour signer tout acte à intervenir.

↳ **Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association « L'Auringleta » pour l'Animation Club Nature Gironde au sein des Temps d'Activité Périscolaire (TAP)**

A la demande de M. le Maire, M. POUPOT rappelle aux élus que la commune de TOULENNE et l'école Georges Brassens ont bénéficié au cours de l'année scolaire 2015/2016 de l'animation d'un TAP « Animation Club Nature Gironde » proposé par L'AURINGLETA, association d'éducation à l'environnement, tous les jeudis de 13h30 à 14h30 hors vacances scolaires. En contrepartie de cette prestation, la commune de Toulennne a versé à L'AURINGLETA la somme de 718,40 €. M. le Maire indique être entièrement satisfait de la prestation réalisée et propose aux élus municipaux d'adopter la délibération suivante pour renouveler ce partenariat l'année prochaine

2016-04-6 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT « ANIMATION CLUB NATURE GIRONDE »

A la demande de M. le Maire, M. POUPOT rappelle aux élus que la commune de TOULENNE et l'école Georges Brassens ont bénéficié au cours de l'année scolaire 2015/2016 de l'animation d'un TAP « Animation Club Nature Gironde » proposé par L'AURINGLETA, association d'éducation à l'environnement, tous les jeudis de 13h30 à 14h30 hors vacances scolaires. En contrepartie de cette prestation, la commune de Toulennne a versé à L'AURINGLETA la somme de 718,40 €. M. le Maire indique être entièrement satisfait de la prestation réalisée et propose aux élus municipaux de renouveler ce partenariat pour l'année scolaire 2016/2017, après confirmation de l'obtention du financement auprès du Département.

Le Maire entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité :
 - de renouveler sa participation à ce projet, sous réserve de l'attribution de la subvention spécifique du Conseil Départemental,
 - de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, la subvention correspondant à ce projet,
 - de donner pouvoir à M. le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention correspondant et pour signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ce projet.

↳ **Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours**

N° 2016-TOUL-18 : M. et Mme BERRANGER vendent une maison et terrain sis 49 avenue du 8 mai 1945, bien cadastré section A n° 255-256 d'une superficie de 795 m² au prix de 307 000 €.

N° 2016-TOUL-19 : M. ROBERT Alain vend une maison et terrain sis au n° 72 route de Landiras, bien cadastré section B n° 1217-1218-1219-1223 d'une superficie de 2 037 m² au prix de 55 000 €.

La commune ne donne pas suite à ces affaires et en informera la communauté de communes.

📄 **Communication du rapport d'observations définitives sur la gestion de la CdC du PAYS DE LANGON - ANNEE 2008 à 2013**

Conformément à l'article L243-5 du code des juridictions financières, Monsieur le Maire donne communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes sur la gestion de la CDC du Pays de Langon concernant les exercices 2008 et suivants.

V : QUESTIONS DIVERSES

Jacques CATTANEO informe les élus de l'organisation de la visite de la centrale nucléaire le 25 mai prochain. En outre, il indique que le Groupe de travail sur les économies d'énergie se réunira mardi 26 avril à 18 h 30.

Après renseignements pris auprès du SICTOM et de l'USSGETOM, **Jean-François BALADE** indique que les frais d'installation de points d'apport volontaire s'élèvent entre 4.000 € et 8.000 € pour les équipements qui sont enterrés et entre 2.000 € et 10.000 € pour ceux semi-enterrés, en fonction des travaux rendus nécessaires par la nature du sol et d'éventuels aménagements de voirie. Il porte ensuite à connaissance des élus diverses informations issues du bilan des tonnages collectés en 2015 par l'USSGETOM :

Nature des déchets collectés	Tonnes	Kg / habitant
BOIS	1.245	20,20
DECHETS VERTS	6.178	100,20
TOUT VENANT	3.875	62,80
ORDURES MENAGERES	14.656	236,20
COLLECTES SELECTIVES	5.114	82,90

VARIATIONS 2015/2010

				Variations tonnages 2015/2010		
Déchets ménagers et assimilés	Ordures ménagères et assimilés	Déchets recyclables valorisés	Emballages plastiques et métalliques	+10,6%	-2,9%	+6,0%
			Papiers-Cartons			
			Verre			
	Ordures ménagères résiduelles			-6,9%		
	Déchets verts			+44,1%		
	Bois			+16,6%		
Tout Venant			+7,8%			

				Variations ratios kg / habitant 2015/2010		
Déchets ménagers et assimilés	Ordures ménagères et assimilés	Déchets recyclables valorisés	Emballages plastiques et métalliques	+4,0%	-8,6%	-0,2%
			Papiers-Cartons			
			Verre			
	Ordures ménagères résiduelles			-12,4%		
	Déchets verts			+35,5%		
	Bois			+9,7%		
Tout Venant			+1,4%			

Enfin, il rappelle la mise en œuvre du service de collecte des déchets verts à partir du 10 mai prochain, et ce jusqu'au 12 octobre 2016.

Mireille Labadie demande des précisions sur le projet de fermeture du secrétariat de la Mairie le samedi matin, consécutivement à la Commission Personnel communal réunie le 11 avril dernier. M. le Maire signale qu'aucune décision n'a été prise à ce jour et que la Commission n'a émis que des propositions. Toutefois, il confirme l'étude de la fermeture de la Mairie le samedi matin, à la suite du constat d'une baisse de fréquentation. En contrepartie, la Commission propose l'ouverture d'un soir par semaine jusqu'à 18 h 30 pour faciliter l'accès du public à ce service. M. le Maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré

pour que les heures supplémentaires réalisées par les agents le samedi matin leurs soient rémunérées. La réflexion a porté également sur le maintien ou non d'autres prestations, comme la présence des agents administratifs aux élections ou celle du policier municipal. La mutualisation du service de police municipal avec celui de Langon a également été discutée. Toutefois, cela est conditionné à la nomination d'un 6^{ème} agent, qui pourrait être un agent communal en ayant exprimé le souhait. Les avantages de la mutualisation de ce service seront à apprécier plus finement avant de prendre une décision. M. CATTANEO pense que ce projet n'apportera pas d'économies réelles sur la masse salariale, du fait notamment du paiement des astreintes.

Jean René Boucau rappelle l'organisation d'une réunion « jardins communaux » le 18 avril prochain à 18 h 30 pour la signature des contrats de location. Il sollicite à nouveau les élus municipaux pour faire partie de la commission qui aura en charge la gestion des jardins communaux. Christian POUPOT se propose d'être le 3^{ème} élu (avec Mireille LABADIE et Jean René BOUCAU).

Christian POUPOT convie tous les élus au Concert de Rock organisé le 16 avril 2016 à 20 heures par l'association Le Passage à l'espace culturel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux